

Montréal, le 1<sup>er</sup> mars 2024

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel**

**À :** Énergir et les intervenants reconnus au dossier tarifaire R-4213-2022

**OBJET :** Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant le raccordement d'un nouveau site d'injection de GSR et la réhabilitation d'une conduite à Sainte-Sophie  
**Dossier Régie : R-4244-2023**

---

Chers collègues,

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite, par la présente, aux lettres du 28 février 2024 du RTIEÉ (pièce [C-RTIEÉ-0002](#)) et de l'ACIG ( pièce [C-ACIG-0004](#)) du 29 février 2024, par lesquelles ces participants requièrent le report de la date prévue pour le dépôt des commentaires dans le dossier mentionné en objet.

La Régie accueille ces demandes et attendra le dépôt des commentaires des personnes intéressées **au plus tard le 18 mars 2024, à 12h**. Énergir pourra répliquer à ces commentaires **au plus tard le 25 mars 2024 à 12h**.

Veuillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd